

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD502

présenté par
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« en agissant sur les modes de consommation et l'équilibre entre protéines végétales et animales, pour privilégier les modes de production vertueux ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire d'assurer un rééquilibrage de l'assiette des Français entre les protéines végétales et les protéines issues de l'élevage, afin de réduire la surconsommation de viandes à bas coûts, comme le poulet, en grande partie importé.

Cet amendement vise donc à intégrer l'enjeu de rééquilibrage des protéines animales et végétales dans les assiettes des Français, en agissant sur les modes de consommation, pour privilégier les modes de production les plus vertueux, au titre des actions nécessaires pour orienter les politiques alimentaires visant à concourir à la souveraineté alimentaire. Cet amendement a été travaillé avec le CIWF